da O505

**T4** Summary Sommaire

For the year ending December 31, Pour l'année se terminant le 31 décembre 20 \_\_\_\_

# Summary of Remuneration Paid Sommaire de la rémunération payée

Employer's account number (15 characters) - Numéro de compte de l'employeur (15 caractères) You have to file your T4 information return on or before the last day of February. See the information on page 2. Name and address of employer - Nom et adresse de l'employeur Vous devez produire votre déclaration de renseignements T4 au plus tard le dernier jour de février. Lisez les renseignements à la page 2. Total number of T4 slips filed Employees' CPP contributions Cotisations des employés au RPC Do not use this area Nombre total de feuillets T4 produits N'inscrivez rien ici 16 88 Employee's second CPP contributions Deuxièmes cotisations de l'employé au RPC Last to current Other Autre Employment income - Revenus d'emploi 16A 14 90 2 3 1 Employer's CPP contributions Cotisations de l'employeur au RPC Registered pension plan (RPP) contributions Cotisations à un régime de pension agréé (RPA) 27 20 91 2 Employer's second CPP contributions Deuxièmes cotisations de l'employeur au RPC Pension adjustment - Facteur d'équivalence 27A 93 52 Employees' El premiums - Cotisations des employés à l'AE 18 94 96 Employer's El premiums - Cotisations de l'employeur à l'AE 19 APPT APPEO Income tax deducted - Impôt sur le revenu retenu 97 98 22 Total deductions reported (16+16A+27+27A+18+19+22) Total des retenues déclarées (16+16A+27+27A+18+19+22) Memo - Note 80 Minus: remittances - Moins: versements Prepared by - Établi par 82 Généralement, une Generally, we do not différence de 2 \$ ou charge or refund a moins n'est ni exigée difference of \$2 or less. Difference - Différence Overpayment - Paiement en trop Balance due - Solde dû Internal use only - Pour usage interne 84 86 SIN of the proprietor(s) or principal owner(s) - NAS du ou des propriétaires 74 Canadian-controlled private corporations or unincorporated employers 75 Sociétés privées sous contrôle canadien ou employeurs non constitués Extension Poste Person to contact about this return Area code Telephone number Personne avec qui communiquer au sujet de cette déclaration Indicatif régional Numéro de téléphone 76 78 Certification - Attestation I certify that the information given on this T4 information return and on related slips is correct and complete. J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration de renseignements T4 et sur tous les feuillets connexes sont exacts et complets. Position or office - Titre ou poste Signature of authorized person - Signature d'une personne autorisée

See the privacy notice at the bottom of next page.

Consultez l'avis de confidentialité au bas de la page suivante.



If you file your T4 information return electronically, do not fill out this T4 Summary.

## Mandatory electronic filing

You must file electronically if you have more than the following number of information returns of the same type for a calendar year:

- Returns filed before January 1, 2024 more than 50 slips
- Returns filed on or after January 1, 2024 more than 5 slips

You may choose one of the following electronic filing formats:

- Internet file transfer (XML)
- Web Forms

For more information about filing electronically, go to **canada.ca/taxes-iref**.

You can also file your information returns online using the "File a return" service. Go to:

- My Business Account at canada.ca/my-cra-business-account, if you are the business owner
- Represent a Client at canada.ca/taxes-representatives, if you are an authorized representative or employee

# Filing on paper

Fill out this form using the instructions at canada.ca/taxes-slips.

The employer's name and payroll program account number have to be the same as shown on your statement of account.

To get our forms and publications, go to **canada.ca/cra-forms** or call **1-800-959-5525**.

Send this T4 Summary and the related T4 slips to:

Jonquière TC T4 Program Post Office Box 1300 LCD Jonquière Jonquière QC G7S 0L5

#### Make a payment

If you have a balance owing, you can make your payment in many different ways.

You can pay:

- online or by telephone using your financial institution's banking services
- online by using the CRA's My Payment service at canada.ca/cra-my-payment
- by setting up a pre-authorized debit agreement using the My Business Account service at canada.ca/my-cra-business-account
- in person at your financial institution in Canada. To do so, you have to have a remittance voucher

For more information on how to make your payment, go to **canada.ca/payments**. If you remit your payment late, any balance due may be assessed penalties and interest at the prescribed rate.

Personal information (including the SIN) is collected and used to administer or enforce Part IX of the Excise Tax Act, and related programs and activities including administering tax, rebates, elections, audit, compliance, and collection. The information collected may be disclosed to other federal, provincial, territorial, aboriginal or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in paying interest or penalties, or in other actions. Under the Privacy Act, individuals have a right of protection, access to and correction of their personal information, or to file a complaint with the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of their personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 047 on Information about Programs and Information Holdings at canada.ca/cra-information-about-programs.

Si vous produisez votre déclaration de renseignements T4 électroniquement, ne remplissez pas ce formulaire.

## Production obligatoire par voie électronique

Vous devez produire votre déclaration par voie électronique si le nombre de déclarations de renseignements du même type pour une année civile dépasse ce qui suit:

- Déclarations produites avant le 1er janvier 2024 plus de 50 feuillets.
- Déclarations produites à compter du 1er janvier 2024 plus de 5 feuillets.

Pour ce faire, choisissez l'une des méthodes suivantes :

- Le transfert de fichiers par Internet (XML)
- · Les formulaires Web

Pour en savoir plus sur la production par voie électronique, allez à canada.ca/impots-tedr.

Vous pouvez aussi produire vos déclarations de renseignements en ligne au moyen du service « Produire une déclaration » à :

- Mon dossier d'entreprise en allant à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc, si vous êtes le propriétaire de l'entreprise;
- Représenter un client en allant à canada.ca/impots-representants, si vous un représentant ou un employé autorisé.

# **Production sur papier**

Remplissez ce formulaire selon les directives indiquées à canada.ca/impots-feuillets.

Le nom et le numéro de compte de programme de retenues sur la paie doivent être les mêmes que ceux qui figurent sur votre relevé de compte.

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à canada.ca/arc-formulaires ou composez le 1-800-959-7775.

Envoyez ce sommaire et les feuillets T4 connexes au :

CF de Jonquière Programme T4 Case postale 1300, PDF Jonquière Jonquière QC G7S 0L5

#### Faire un paiement

Si vous avez un solde dû, vous pouvez faire votre paiement de nombreuses façons.

Vous pouvez payer:

- en ligne ou par téléphone en utilisant les services bancaires de votre institution financière;
- en ligne en utilisant le service Mon paiement de l'ARC à canada.ca/mon-paiement-arc;
- par la mise en place d'un accord de débit préautorisé en utilisant le service Mon dossier d'entreprise
  - à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc;
- en personne à votre institution financière au Canada. Pour ce faire, vous devez avoir une pièce de versement.

Pour en savoir plus sur les différents modes de paiement, allez à **canada.ca/paiements**. Nous pourrions vous imposer une pénalité et des intérêts sur le solde dû, au taux prescrit, si votre paiement est en retard.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, et des programmes et activités connexes incluant l'administration de la taxe, les remboursements, les choix, la vérification, l'observation et la perception. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.